

ETAPES A SUIVRE

Vous êtes	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
	Contribution Vie Etudiante et de campus (CVEC)	Inscription administrative <i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i>	Pièces justificatives <i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i>	Retrait de carte d'étudiant
<p>ETUDIANT PRIMO ENTRANT</p> <p>Etudiant s'inscrivant pour la première fois à l'UGA (Formation Initiale ou Formation Continue)</p> <p><u>Cas 1</u></p> <p>Etudiant passé par PARCOURSUP</p>	<p>Une <u>démarche obligatoire</u> pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur.</p> <p>Pour savoir si vous êtes concernés, vous devez vous connecter sur le site de la CVEC</p> <p><i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i></p> <p>https://cvec.etudiant.gouv.fr/</p>	<p>Vous devez procéder à votre inscription via le Web :</p> <p>https://iaprime-uga.grenet.fr/iaprime-uga</p> <p>Du 05/07/22 au 18/07/22</p> <p>et</p> <p>du 25/08/22 au 9/09/22</p> <p>----</p> <p>ATTENTION : Pour le public relevant de la formation continue, votre inscription administrative par le web sera possible dès l'accord du service Formation Continue (DFCA – UGA)</p> <p>----</p> <p>En cas de problème, contacter la HOTLINE de la composante</p> <p>Par téléphone au 04 56 52 10 31</p> <p>De 8h30 à 12h30 et</p> <p>De 13h30 à 17h00</p>	<p>Déposer vos pièces justificatives en ligne</p> <p>Lorsque vous avez validé votre inscription, vous recevrez une confirmation d'inscription par courrier électronique comportant le lien vers la plateforme "Service numérique des pièces justificatives" sur laquelle vous devrez déposer vos pièces justificatives au format numérique.</p> <p>https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf</p> <p>Récupérer votre certificat de scolarité</p> <p>Pour récupérer votre certificat de scolarité, vous devez vous rendre sur l'intranet étudiant LEO, dans la rubrique "Mon dossier web".</p> <p>Les identifiants de connexion à l'intranet étudiant LEO vous seront communiqués dans le courrier électronique confirmant votre inscription.</p> <p>https://leo.univ-grenoble-alpes.fr</p> <p>Compléter obligatoirement votre contrat pédagogique de réussite (CPR) dans l'application Conpere. Ce contrat précisera votre projet de formation ainsi que les mesures d'accompagnement pour la réussite qui vous seront proposées.</p> <p>https://conpere.univ-grenoble-alpes.fr/</p>	<p>Votre carte d'étudiant vous sera délivrée lors de la reprise des cours, auprès du service de la scolarité de l'IUGA.</p> <p>Les modalités de retrait vous seront communiquées à la rentrée.</p> <p>Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA)</p> <p>14 bis avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble</p> <p>Arrêt tram : La Bruyère</p>

INSTITUT D'URBANISME ET DE GEOGRAPHIE ALPINE (IUGA)

MODALITES ET DATES DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2022 – 2023 (PRIMO ENTRANTS et REINSCRIPTION)

Vous êtes	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
	Contribution Vie Etudiante et de campus (CVEC)	Inscription administrative <i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i>	Pièces justificatives <i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i>	Retrait de carte d'étudiant
<p>ETUDIANT PRIMO ENTRANT</p> <p>Etudiant s'inscrivant pour la première fois à l'UGA (Formation Initiale ou Formation Continue)</p> <p>CAS 2</p> <p>Etudiant passé par E.CANDIDAT</p> <p>Vous munir de votre code OPI issu de ecandidat après confirmation de votre candidature</p>	<p>Une démarche obligatoire pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur.</p> <p>Pour savoir si vous êtes concernés, vous devez vous connecter sur le site de la CVEC</p> <p><i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i></p> <p>https://cvec.etudiant.gouv.fr/</p>	<p>Vous devez procéder à votre inscription via le Web :</p> <p>https://iaprimo-uga.grenet.fr/iaprimo-uga</p> <p>----</p> <p>Licence 2-3 Du 05/07/22 au 18/07/22 Du 25/08/22 au 9/09/22</p> <p>----</p> <p>Licences Professionnelles (*) Du 12/09/22 au 30/09/22</p> <p>----</p> <p>Master 1 GAED et Master 1 URBA Du 05/07/22 au 18/07/22 Du 25/08/22 au 5/09/22</p> <p>----</p> <p>Master 2 GAED et Master 2 URBA Du 05/07/22 au 18/07/22 Du 25/08/22 au 30/09/22</p> <p>----</p> <p>ATTENTION : Pour le public relevant de la formation continue, votre inscription administrative par le web sera possible dès l'accord du service Formation Continue (DFCA – UGA)</p> <p>En cas de problème, contacter la HOTLINE de la composante</p> <p>Par téléphone au 04 56 52 10 31 De 8h30 à 12h30 et De 13h30 à 17h00</p>	<p>Déposer vos pièces justificatives en ligne Lorsque vous avez validé votre inscription, vous recevrez une confirmation d'inscription par courrier électronique comportant le lien vers la plateforme "Service numérique des pièces justificatives" sur laquelle vous devez déposer vos pièces justificatives au format numérique.</p> <p>https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf</p> <p>Récupérer votre certificat de scolarité Pour récupérer votre certificat de scolarité, vous devez vous rendre sur l'intranet étudiant LEO, dans la rubrique "Mon dossier web".</p> <p>Les identifiants de connexion à l'intranet étudiant LEO vous seront communiqués dans le courrier électronique confirmant votre inscription.</p> <p>https://leo.univ-grenoble-alpes.fr</p> <p>Si vous êtes étudiant en Licence ou Licence Professionnelle, vous devez compléter votre contrat pédagogique de réussite (CPR) dans l'application Conpere. Ce contrat précisera votre projet de formation ainsi que les mesures d'accompagnement pour la réussite qui vous seront proposées.</p> <p>https://conpere.univ-grenoble-alpes.fr/</p>	<p>Votre carte d'étudiant vous sera délivrée lors de la reprise des cours, auprès du service de la scolarité de l'IUGA.</p> <p>Les modalités de retrait vous seront communiquées à la rentrée.</p> <p>Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) 14 bis avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble Arrêt tram : La Bruyère</p> <p>Pour les Licences Professionnelles (*)</p> <p>Votre carte d'étudiant vous sera délivrée lors de la reprise des cours, sur le site du Pradel.</p> <p>CFPPA du Pradel Domaine Olivier de Serres 07 170 MIRABEL</p>

INSTITUT D'URBANISME ET DE GEOGRAPHIE ALPINE (IUGA)

MODALITES ET DATES DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2022 – 2023 (PRIMO ENTRANTS et REINSCRIPTION)

Vous êtes	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
	Contribution Vie Etudiante et de campus (CVEC)	Inscription administrative <i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i>	Pièces justificatives <i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i>	Retrait de carte d'étudiant
<p>ETUDIANT UGA en REINSCRIPTION (Formation Initiale ou Formation Continue)</p> <p>passé ou non par E.CANDIDAT,</p>	<p>Une démarche obligatoire pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur.</p> <p>Pour savoir si vous êtes concernés, vous devez vous connecter sur le site de la CVEC</p> <p><i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i></p> <p>https://cvec.etudiant.gouv.fr/</p>	<p>Vous devez procéder à votre réinscription via le Web :</p> <p>https://iareins-uga.grenet.fr/iareins-uga/etapes/identification.jspx</p> <p>---</p> <p>Licence 1-2-3 (*) Du 04/07/22 au 18/07/22 Du 25/08/22 au 9/09/22</p> <p>---</p> <p>Licences professionnelles (*) Du 12/09/22 au 30/09/22</p> <p>---</p> <p>Master 1 GAED (*) et Master 1 URBA (*) Du 04/07/22 au 18/07/22 Du 25/08/22 au 5/09/22</p> <p>---</p> <p>Master 2 GAED (*) et Master 2 URBA (*) Du 25/08/22 au 30/09/22</p> <p>---</p> <p>* Les dates varient selon la publication des notes et résultats de sessions 1 et 2.</p> <p>---</p> <p>ATTENTION : Pour le public relevant de la formation continue, votre inscription administrative par le web sera possible dès l'accord du service Formation Continue (DFCA – UGA)</p> <p>En cas de problème, contacter la HOTLINE de la composante</p> <p>Par téléphone au 04 56 52 10 31 De 8h30 à 12h30 et De 13h30 à 17h00</p>	<p>Déposer vos pièces justificatives en ligne Lorsque vous avez validé votre inscription, vous recevrez une confirmation d'inscription par courrier électronique comportant le lien vers la plateforme "Service numérique des pièces justificatives" sur laquelle vous devez déposer vos pièces justificatives au format numérique.</p> <p>https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf</p> <p>Récupérer votre certificat de scolarité Pour récupérer votre certificat de scolarité, vous devez vous rendre sur l'intranet étudiant LEO, dans la rubrique "Mon dossier web".</p> <p>Les identifiants de connexion à l'intranet étudiant LEO vous seront communiqués dans le courrier électronique confirmant votre inscription.</p> <p>https://leo.univ-grenoble-alpes.fr</p> <p>Vous êtes étudiant en Licence ou Licence Professionnelle, vous devez compléter votre contrat pédagogique de réussite (CPR) dans l'application Conpere. Ce contrat précisera votre projet de formation ainsi que les mesures d'accompagnement pour la réussite qui vous seront proposées.</p> <p>https://conpere.univ-grenoble-alpes.fr/</p>	<p>Un sticker "2022-2023" sera collé sur votre carte d'étudiant. Il vous sera délivré lors de la reprise des cours, auprès du service de la scolarité de l'IUGA.</p> <p>Les modalités de retrait vous seront communiquées à la rentrée.</p> <p>Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA) 14 bis avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble</p> <p>Arrêt tram : La Bruyère</p>

INSTITUT D'URBANISME ET DE GEOGRAPHIE ALPINE (IUGA)

MODALITES ET DATES DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2022 – 2023 (PRIMO ENTRANTS et REINSCRIPTION)

Vous êtes	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
	Contribution Vie Etudiante et de campus (CVEC)	Inscription administrative <i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i>	Pièces justificatives <i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i>	Retrait de carte d'étudiant
<p>ETUDIANT ETRANGER PRIMO ENTRANT</p> <p>Etudiant s'inscrivant pour la 1ère fois à l'UGA titulaire d'un diplôme étranger :</p> <p>- passé par Portail Etudes en France (PEF)</p>	<p>Une démarche obligatoire pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur.</p> <p>Pour savoir si vous êtes concernés, vous devez vous connecter sur le site de la CVEC</p> <p><i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i></p> <p>https://cvec.etudiant.gouv.fr/</p>	<p>Lorsque votre admission est confirmée et que vous disposez du diplôme ou du titre requis pour vous inscrire,</p> <p>vous devez prendre contact : du 04/07/2022 au 18/07/2022 et à partir du 25/08/2022</p> <p>afin d'obtenir un rendez-vous en septembre 2022</p> <p>pour procéder à votre inscription administrative en présentiel à l'IUGA.</p> <p>Date limite des inscriptions administratives : 30/09/2022</p> <p>Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA)</p> <p>14 bis avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble</p> <p>Arrêt tram : La Bruyère</p> <p><u>Accueil téléphonique</u> de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00</p> <p> 04 56 52 10 31</p>	<p>1 - Avant de venir à l'IUGA, nous vous invitons à consulter la notice explicative, et à télécharger le dossier d'inscription administrative 2022/2023, ainsi que la liste des pièces à fournir, sur le site de de l'UGA.</p> <p><i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i></p> <p>https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscriptions-administratives-sur-place-a-l-universite-600373.kjsp?RH=1575898842550</p> <p>2 - Lors du rendez-vous, vous devrez présenter, le dossier d'inscription complété et signé, les pièces obligatoires et un moyen de paiement (carte bleue ou chèque) pour acquitter vos droits de scolarité.</p> <p>Aucun paiement en espèces ne sera accepté.</p> <p>3 – Les dates de rentrée de chaque formation est disponible sur le site de l'IUGA</p> <p>https://iuga.univ-grenoble-alpes.fr/formations/calendriers/</p>	<p>A l'issue de votre inscription administrative et si votre dossier est complet, votre carte d'étudiant et vos certificats de scolarité vous seront délivrés.</p>

INSTITUT D'URBANISME ET DE GEOGRAPHIE ALPINE (IUGA)

MODALITES ET DATES DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2022 – 2023 (PRIMO ENTRANTS et REINSCRIPTION)

Vous êtes	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
	Contribution Vie Etudiante et de campus (CVEC)	Inscription administrative <i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i>	Pièces justificatives <i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i>	Retrait de carte d'étudiant
<p>ETUDIANTS : Cas particuliers</p> <p>- demandeurs d'asile</p> <p>- réfugiés</p> <p>- Etudiants ENSAG parcours AUEP</p> <p>- autres situations</p>	<p>Une démarche obligatoire pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur.</p> <p>Pour savoir si vous êtes concernés, vous devez vous connecter sur le site de la CVEC</p> <p><i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i></p> <p>https://cvec.etudiant.gouv.fr/</p>	<p>Lorsque votre admission est confirmée et que vous disposez du diplôme ou du titre requis pour vous inscrire,</p> <p>vous devez prendre contact :</p> <p>du 04/07/2022 au 18/07/2022 et à partir du 25/08/2022</p> <p>afin d'obtenir un rendez-vous en septembre 2022</p> <p>pour procéder à votre inscription administrative en présentiel à l'IUGA.</p> <p align="center">---</p> <p align="center">Date limite des inscriptions administratives : 30/09/2022</p> <p align="center">---</p> <p>Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine (IUGA)</p> <p>14 bis avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble</p> <p>Arrêt tram : La Bruyère</p> <p>Accueil téléphonique de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00</p> <p align="center"> 04 56 52 10 31</p>	<p>1 - Avant de venir à l'IUGA, nous vous invitons à consulter la notice explicative, et à télécharger le dossier d'inscription administrative 2022/2023, ainsi que la liste des pièces à fournir, sur le site de de l'UGA.</p> <p><i>(Cliquer ou copier/coller le lien)</i></p> <p align="center">https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscriptions-administratives-sur-place-a-l-universite-600373.kjsp?RH=1575898842550</p> <p>2 - Lors du rendez-vous, vous devrez présenter,</p> <p>le dossier d'inscription complété et signé, les pièces obligatoires et un moyen de paiement (carte bleue ou chèque) pour acquitter vos droits de scolarité.</p> <p align="center">Aucun paiement en espèces ne sera accepté.</p>	<p>A l'issue de votre inscription administrative et si votre dossier est complet, votre carte d'étudiant et vos certificats de scolarité vous seront délivrés.</p> <p align="center">----</p>